



Budget initial

Exercice 2019

Conseil d'Administration du 13 décembre 2018



Sommaire

Rapport de présentation de l'ordonnateur	Page	3
Tableau 1 ■ Tableau des emplois présenté par l'établissement (pour vote)	Page	22
Tableau 2 ■ Autorisations budgétaires (pour vote)	Page	23
Tableau 3 ■ Dépenses par destinations et recettes par origine (pour information)	Page	24
Tableau 4 ■ Équilibre financier (pour vote)	Page	26
Tableau 5 ■ Opérations pour le compte de tiers (pour information)	Page	27
Tableau 6 ■ Situation patrimoniale (pour vote)	Page	28
Tableau 7 ■ Plan de trésorerie (pour information)	Page	30
Tableau ■ de synthèse budgétaire et comptable (pour information)	Page	31
■ Projet de délibération	Page	32



Rapport de présentation de l'ordonnateur

Budget Initial 2019

Le budget est l'acte par lequel sont prévues et autorisées les recettes et les dépenses. Il est élaboré sous l'autorité du président. Acte prévisionnel répondant au principe de l'annualité budgétaire, il traduit les axes politiques et stratégiques sur lesquels l'établissement a décidé d'orienter ses dépenses. Le budget voté comporte à la fois des états en autorisations budgétaires et des états prévisionnels en droits constatés. Pour rappel, la mise en œuvre du décret GBCP est effective depuis le 1^{er} janvier 2017 à UBFC.

Le 15 novembre dernier, lors du débat d'orientation budgétaire, le président a présenté au conseil d'administration les orientations générales d'UBFC pour 2019. Le budget présenté précise donc les moyens et les ressources qui seront mobilisés pour mettre en œuvre leurs réalisations.

Les données chiffrées présentées s'appuient sur des scénarii qui permettent de confronter la viabilité de ces hypothèses avec les données financières, sur la base des informations connues au moment de l'élaboration du budget d'UBFC.

Le budget initial 2019 se caractérise par l'augmentation du nombre de projets portés par UBFC (projets ANR, H2020, contrats doctoraux Région), pour d'autres en phase de croissance, grâce aux lancements de nouveaux appels à projets (appel à projets n°3 d'ISITE-BFC, PIA3 NCU RITM-BFC et EUR EIPHI, Pôle national de recherche sur la fin de vie, Pôle régional de santé publique).

1- DONNÉES GÉNÉRALES

Le budget initial 2019 s'élève à **16 844 620 €** en crédits de paiement et **15 090 754 €** en encaissement soit un solde budgétaire déficitaire de **1 753 866 €** qui s'explique par la dynamique des versements des crédits fléchés. En effet, les dotations pour ISITE-BFC ont été faites en avance de phase, c'est-à-dire avant 2019. Une partie des dépenses correspondantes seront réalisées en 2019.

En tenant compte des dépenses de personnel financées sur les ressources État (titre 2), le budget initial consolidé 2019 atteint **18 397 219 €** dont 1 552 599 € de dépenses de personnel titulaires et de contractuels financés sur des supports d'emplois État.

Le budget est équilibré. En effet, le résultat patrimonial prévisionnel s'élève à **250 183 €**, la capacité d'autofinancement à **346 714 €** et l'apport au fonds de roulement à **289 714 €**.

En 2019, les moyens d'UBFC, **18 866 275 €** (en autorisations d'engagement), en incluant la masse salariale État, seront dédiés aux projets de recherche et de formation à hauteur de 87,7 %.

Les dépenses transverses pour le fonctionnement courant, la politique de site et les ressources humaines associées s'élèvent **759 680 €** non imputables aux projets et qui doivent être financées par les ressources non fléchées et les ressources générées par les frais de gestion. Ces ressources s'élèvent à **1 254 141 €**, comprenant la contribution des établissements (300 000 €), la participation attendue des collectivités (150 000 €), la subvention pour charge de service public (325 418 €) et les frais de gestion (478 723 €).



2- FORMATION ET INSERTION

2.1. Doctorat et Habilitation à Diriger les Recherches (HDR)

Pour 2019, la mission doctorale consolidera les actions actuelles et se mobilisera sur un ensemble de priorités complémentaires :

- les missions relatives à l'insertion professionnelle et la valorisation du doctorat,
- l'impression du nouveau Guide du doctorant, sorti pour l'instant uniquement en version numérique,
- la montée en puissance de l'offre de formations transversales,
- l'accessibilité de tous ses documents en version anglaise,
- la montée en puissance de la participation des associations étudiantes à l'appel à projets du Collège doctoral.

La mission doctorale continuera bien sûr à assurer ses missions et travaillera à améliorer son fonctionnement avec quelques objectifs majeurs pour l'année 2019 :

- poursuivre le développement du doctorat sur le site (1812 doctorants en 2016 et 1865 doctorants en 2017 dont 114 en convention CIFRE),
- poursuivre le développement de l'internationalisation du doctorat (programmes de double diplôme, cotutelles), conformément aux jalons de la trajectoire ISITE-BFC. Dès cette année, une convention de double diplôme est d'ores et déjà être signée avec l'University of Chemistry and Technology de Prague, dans le domaine de la chimie (école doctorale Carnot-Pasteur). Par ailleurs, les thèses en cotutelles sont au nombre de 29 en 2017,
- améliorer sa communication sur l'organisation, le fonctionnement et les procédures auprès d'une communauté plus large, notamment des enseignants-chercheurs et directeurs de thèse,
- coordonner la réponse aux appels à projets 2019 du Conseil Régional pour les financements de doctorat,
- définir la politique et la mise en œuvre d'un axe fort du Collège doctoral : l'insertion professionnelle des docteurs et la valorisation du doctorat,
- créer une enquête sur la qualité de la formation à mener auprès des doctorants, au nom du Collège doctoral,
- améliorer le suivi de ses diplômés et réduire les délais de délivrance.

Les formations transversales et spécifiques

Le Collège Doctoral UBFC a validé le 5 juillet 2018 une offre de formations transversales unique dédiée à l'ensemble des doctorants de la région Bourgogne-Franche-Comté pour l'année 2018-2019, pour un budget prévisionnel de **75 000 €**. Elle se compose de :

- 9 rubriques (Langues, Poursuite de carrière, Connaissances et outils d'enseignement, Management et entrepreneuriat, Communication, Éthique de la recherche et intégrité scientifique, Culture scientifique internationale et valorisation, Formations documentaires et Informatique et modélisation scientifique),
- 127 formations + 1 MOOC,
- 85 intervenants.

Les formations spécifiques

Certaines écoles doctorales proposent à leurs doctorants des formations plus spécifiques à leurs domaines de recherche. Ainsi, en 2017-2018, les écoles doctorales SPIM, Environnements-Santé, Carnot-Pasteur et DGEP ont assuré 700 heures d'enseignement spécifique, pour un montant de **33 400 €**. Le programme 2017-2018 devrait être reconduit en 2018-2019.

Plusieurs ateliers devraient être mis en place par les écoles doctorales LECLA, SEPT, DGEP et Environnements-Santé, sur le thème de l'« Éthique de la recherche et intégrité scientifique », pour un coût prévisionnel de **1 500 €**.

Evènements

La mission doctorale organise trois événements par an, financés sur le budget de la mission doctorale (**21 000 €**): la Journée de la Rentrée doctorale (400 participants en 2018), la Cérémonie de remise des diplômes de doctorat (50 participants en 2018) et la Finale régionale de Ma Thèse en 180 secondes (MT180). Concernant cette dernière, 129 lycéens ont participé à la 1^{ère} édition de la Session scolaires et ont remis leur Prix Scolaires (nouvelle action à l'initiative d'UBFC), 250 personnes ont assisté à la Finale régionale.

En 2019, dans une volonté d'alterner les lieux d'organisation des événements, la Journée de la Rentrée doctorale aura lieu à Dijon, la Cérémonie de remise des diplômes aura lieu à Besançon et la Finale régionale de MT180 à Belfort.

Le budget de la mission doctorale

Concernant les recettes, le MESRI a fixé en juillet dernier le montant des droits de scolarité en doctorat et HDR pour l'année universitaire 2018-2019 à 380 € ; il convient de déduire de ce montant la part dédiée aux services communs de documentation qui d'élève à 34 € minimum, soit un montant maximal pour UBFC de **346 €**. Les établissements UFC, uB et UTBM percevront en lieu et place d'UBFC les droits de scolarité des doctorants et HDR. Des reversements auront ensuite lieu, sur la base d'une convention de reversement.

Sur la base de 1650 inscriptions payantes, les recettes attendues sont de l'ordre de **570 900 €**. Il est proposé de dédier **616 300 €** au financement de la mission doctorale en maintenant la dotation aux ED au montant antérieur.

Compte tenu de ce qui précède, le budget prévisionnel des écoles doctorales est le suivant :

Dépenses	Dépenses	Recettes (€)
Structuration et fonctionnement mission doctorale	54 000	
Formation doctorale	81 650	
Evènements, communication	21 000	300
Dotation aux écoles doctorales	459 650	
Inscriptions doctorants et HDR		570 900
Ressources propres *		45 100
Total	616 300	616 300

* les ressources propres correspondent dans ce document aux ressources non fléchées, donc hors projet.

2.2. Masters et licences

A la rentrée 2018, 8 parcours de master en anglais sont ouverts, grâce au financement ISITE-BFC.

En 2019, il s'agira de poursuivre le travail de développement de l'internationalisation de ces formations, en suscitant notamment des candidatures d'étudiants étrangers et par la création de doubles diplômes avec des partenaires étrangers.

Ainsi qu'approuvé lors du CA du 31 mai 2017, les financements ISITE-BFC relatifs à ces masters sont reversés aux établissements porteurs de ces formations. Pour 2019, l'appel à projets 3 cible au maximum 8 nouveaux masters financés à hauteur de 75 k€ par an, également sur la période allant de la rentrée universitaire 2019/2020 à 2021/2022. Ces reversements seront effectués à un niveau prévisionnel de 1 175 k€.

Les droits d'inscription des étudiants à ces masters seront intégralement versés aux établissements réalisant les formations.

Enfin, concernant les programmes de licence à taux d'encadrement accru prévus dans la trajectoire ISITE-BFC, dont le coût additionnel est financé par ISITE-BFC (500 k€ par an sont prévus pour cela) et en dépit du travail réalisé en 2018, elles n'ont pu se mettre en place. Il s'agira donc de les mettre en place en 2019.

3- PROJETS STRUCTURANTS

3.1. Le projet ISITE-BFC

Les projets lauréats des appels à projets n°1 et 2 d'ISITE-BFC sont en cours. L'AAP 3 ISITE-BFC est clos et les dossiers déposés en cours d'expertise. Pour mémoire, la dotation globale du projet ISITE-BFC est de 40 M€, répartie selon le tableau ci-dessous.

ISITE-BFC

ENGAGEMENTS	Montant Global	Projets / Actions					
		Intitulé	Nbre AAP	Montant hors frais de gestion	Montant global	%	
ISITE-BFC	UBFC	AAP 1 - 2017	23	4 988 000	24 651 000	62%	
		AAP 2 - 2018	36	8 963 000			
		AAP 3 - 2019	33	10 700 000			
		WP1 - Equipe de suivi ISITE et experts		1 720 000	7 944 000	20%	
		WP3 - Internationalisation de la formation - hors Master		4 920 000			
		WP5 - Développement international		530 000			
		WP6 - Vie de campus		774 000			
	FCS (dont EIPHI, Lipstic et Talent Campus)	4 825 245	Conv. FCS		4 825 245	4 825 245	12%
	TOTAL	40 000 000	TOTAL	92	37 420 245	37 420 245	94%

AAP = Appel à projets

WP= Work Package

Concernant l'année 2019, le budget prévisionnel ISITE-BFC est ventilé de la manière suivante, sur proposition du COPIIL du 26 octobre 2018 :

WP	Actions	TOTAL	FCT	INV	PRS	Frais de gestion UBFC (3% projets + masters et 8% actions UBFC)	
1	Coordination, gestion, suivi	Equipe de coordination/gestion/suivi	290 000	60 000		230 000	23 200
		Experts internationaux	80 000	80 000			6 400
Total WP 1		370 000	140 000	0	230 000		29 600
2	Fellowships internationaux	Junior	695 349	224 613	87 500	383 236	20 860
		Senior & Coach	400 000	140 000	60 000	200 000	12 000
	Fellowships UBFC	Junior	637 907	241 987	61 351	334 568	19 137
		Senior	723 769	214 487	130 000	379 282	21 713
	Projets émergents	Projets interdisciplinaires	398 704	256 101	4 738	137 866	11 961
		Projets blancs	1 156 396	581 386	72 346	502 665	34 692
		Projets émergents	175 000	61 250	26 250	87 500	5 250
	Projets structurants	Projets Ciblés Axes Prioritaires ISITE-BFC	7 518			7 518	226
Total WP 2 (Recherche)		4 194 643	1 719 823	442 186	2 032 634		125 839
3	Initiative UBFC Internationalisation de la Formation	Masters en langue anglaise	1 175 000 (versement non compté dans total car extra budgétaire)				35 250
		Alliances masters internationaux & mobilité sortante étudiants	357 935	357 935			10 738
		Amélioration taux d'encadrement L3	(versement - non compté dans total car extra budgétaire)				
		International Graduate School Alliances / an	190 000			190 000	5 700
		Bourses pour étudiants internationaux	300 000	300 000			9 000
		Alumni & Mentoring	62 000	62 000			4 960
		E-education					
Total WP 3 (Formation)		909 335	719 935	0	190 000		65 648
4		Projets ISITE-BFC / Industries	1 499 277	424 298	192 229	882 750	44 978
Total WP 4		1 499 277	424 298	192 229	882 750		44 978
5	Développement International	Service d'accueil international UBFC	125 760	84 600		41 160	10 061
		Promotion de UBFC à l'international	103 560	56 400		47 160	8 285
Total WP 5		229 320	141 000	0	88 320		18 346
6	Vie de Campus	Image UBFC, associations étudiantes,...	85 000	85 000			6 800
		Campus numérique	219 064	25 000	90 000	104 064	17 525
Total WP6		304 064	110 000	90 000	104 064		24 325
TOTAL		7 507 239	3 255 056	724 415	3 527 768		335 746

Les données du tableau ci-dessus intègrent les dépenses effectuées pour les 3 appels à projets ISITE-BFC. Pour les projets de l'AAP3, dont les résultats seront connus début 2019, la cible à atteindre est de 33 projets, répartis de la manière suivante :

- 3 UBFC Senior fellowship (400 k€ par projet sur 3 ans),
- 5 projets conjoints ISITE-BFC/ Industriels (400 k€ par projet sur 3 ans),
- 6 international junior fellowships/tenure tracks (450 k€ par projet sur 3 ans),

- 
- 3 international senior fellowships (600 k€ par projet sur 3 ans),
 - 1 coach (600 k€ par projet sur 3 ans),
 - 7 projets émergents (150 k€ par projet sur 3 ans),
 - 8 Masters en anglais (75 k€ par Master, le dernier financement interviendra pour l'année universitaire 2011/2012).

Les actions menées plus spécifiquement au niveau d'UBFC siège concernent :

- WP 1 : équipe de coordination et de suivi,
- WP 3 : alliances masters internationaux et alumni & mentoring,
- WP 5 : service d'accueil international et promotion d'UBFC à l'international,
- WP 6 : image UBFC et campus numérique.

Deux nouvelles actions seront conduites en 2019 par UBFC. Il s'agit de l'Alumni et mentoring (WP3) et des associations étudiantes (WP6).

Il est à noter également que, dans le cadre d'ISITE-BFC, des demandes de financement ont été déposées auprès du Conseil régional de Bourgogne-Franche-Comté, correspondant à 4 projets intégrés. Le projet "PubPrivLands", porté par les laboratoires CESAER, LCE et Biogéosciences, a été retenu au titre de l'axe 2 pour un montant total de 977 165 €, dont une bourse doctorale.

3.2. Le projet RITM-BFC

Le projet PIA3 Nouveaux Coursus à l'Université « RITM-BFC » est doté de **11 158 000 €** sur 10 ans. Il s'agit en particulier d'expérimenter des modèles de formation innovants, présentant un caractère fortement structurant et de mesurer l'efficacité des actions mises en œuvre, en lien avec le développement des recherches, en particulier dans le domaine des sciences de l'éducation appliquées à l'enseignement supérieur. La convention attributive d'aide a été signée avec l'ANR le 25 juin 2018. A compter de 2018 et jusqu'en 2027, les versements de l'ANR sont de **1 004 220 €/an**, hors solde de 10 %, qui sera versé après présentation des relevés de dépenses finaux.

A ce stade, deux recrutements ont été effectués pour gérer le projet RITM-BFC et les premiers appels à projets ont été lancés. Ce sont ainsi 46 projets qui ont été soumis. Après la phase de sélection, le démarrage des projets sélectionnés est prévu en janvier 2019.

Outre cela, les actions prévues pour 2019 sont :

- le recrutement de 3 ingénieurs pédagogiques,
- le lancement de l'AAP2 (janvier 2019),
- la mise en place des conventions de reversement,
- l'activation des leviers,
- l'adaptation de la plateforme numérique pour les appels à projets.

Des conventions de reversements seront réalisées auprès des établissements membres pour mettre en œuvre les projets sélectionnés et les cinq leviers de RITM-BFC. Pour mémoire, ces leviers sont :

- levier 1 : Dispositifs pour une meilleure orientation et réussite à l'entrée dans le supérieur,
- levier 2 : Intégration de parcours différenciés, ouverts sur la société,
- levier 3 : Renforcement des liens formation-recherche,
- levier 4 : Valorisation de l'engagement pédagogique de l'enseignant,
- levier 5 : Acculturation et développement de la formation tout au long de la vie.

Le tableau suivant présente les dépenses prévues en 2019 :

Dépenses 2019 RITM-BFC	1 480 491 €
Personnel dont équipe de gestion	237 182
Fonctionnement	80 459
Petit investissement	15 555
Total hors frais de gestion	333 196
Frais de gestion UBFC (3%)	9 996
Reversements aux établissements (dont 5% de frais de gestion)	804 103

3.3. L'école universitaire de recherche EIPHI

Le projet PIA3 Ecoles Universitaires de Recherche « EIPHI » constitue également un programme de grande ampleur, se déroulant sur 10 ans et doté de **7 386 000 €**. Le Labex ACTION étant désormais intégré à EIPHI, représentant sa partie recherche, viennent s'ajouter à cette dotation 6 297 000 € au titre des intérêts produits par la dotation non consommable du Labex ACTION. Ce projet bénéficie donc d'une dotation globale de **13 683 000 €**.

L'avenant à la convention attributive d'aide ISITE-BFC correspondant au projet EIPHI a été finalisé avec l'ANR en juillet 2018. A compter de 2018 et jusqu'en 2027, les versements de l'ANR sont de **1 231 470 €/an**, hors solde de 10 %, qui sera versé après présentation des relevés de dépenses finaux.

A ce stade, deux recrutements ont été effectués à UBFC pour gérer le projet EUR EIPHI. Il s'agit d'un chef de projet et d'un chef de projet adjoint, tout deux recrutés le 1^{er} juin 2018.

Ainsi, et sachant que la nature des reversements aux établissements opérateurs d'actions et à la FCS BFC (pour la partie ex-Labex ACTION) devra être étudiée et les reversements effectués, les opérations prévues pour 2019 sont les suivantes :

Dépenses 2019 EUR EIPHI	1 755 296 €
Personnels (dont équipe-projet)	437 239
Fonctionnement	386 653
Investissements	20 000
Total hors frais de gestion	843 892
Frais de gestion UBFC (3%)	25 317
Frais de gestion établissements (5 %)	42 195

3.4. Les projets ANR, Région, H2020 et Feder

UBFC porte les contrats de recherche ANR et européens de l'ensemble des laboratoires du site (à l'exception de ceux portés par les organismes nationaux cotutelles lorsqu'il s'agit des UMR et à l'exception des ERC ou des Marie Curie sortants dont le porteur est un personnel d'un établissement membre).

Nous n'avons bien sûr pas connaissance du nombre de projets ANR et européens qui seront lauréats en 2019, ni des montants qui leur seront alloués. Il s'agit donc d'en faire une estimation, sur la base de l'année antérieure et en cours. Les recettes supplémentaires estimées pour 2019 sont cependant



assez faibles car proratisées du fait que les lauréats ne seront connus que très tardivement dans l'année. Il en va de même pour les projets H2020.

Depuis octobre 2018, 26 nouveaux projets ANR sont entrés en phase de contractualisation à UBFC (contre 25 en 2017), pour une durée de projet s'étalant de 36 à 48 mois et pour un montant total de **3 M€**. En 2019, le nombre de projets ANR devrait rester stable.

En outre, sur les 5 projets H2020 obtenus en 2018 (versus 4 en 2017 et probablement 5 autres en 2019), un projet dont UBFC est coordinateur a déjà démarré et 4 sont en phase de lancement. Ces nouveaux projets, d'une durée moyenne de 40 mois, représentent **6 M€** de recettes.

Par ailleurs, UBFC sollicitera le conseil régional de Bourgogne-Franche-Comté dans le cadre des appels à projets Recherche et Vie étudiante 2018/2019, principalement en vue de cofinancer les projets ISITE-BFC, RITM-BFC, EIPHI. Elle sera également susceptible de bénéficier de 25 nouvelles allocations de thèses financées ou cofinancées à la rentrée 2019, soit environ **2 M€** de recettes.

Enfin, le recrutement en octobre 2018 d'une personne chargée de l'ingénierie de projets européens (poste financé par la Région pour une durée d'un an), ainsi que la démarche actuellement engagée sur la sécurisation juridique et financière des conventions FEDER/UBFC/Etablissements, devraient permettre le portage par UBFC de dossiers FEDER en cofinancement des projets structurants.

Les dépenses pour 2019 pour l'ensemble de ces projets peuvent être estimées comme suit :

Dépenses 2019	personnel	fonctionnement	investissement	Total
H2020	564 653	428 376	115 096	1 108 126
ANR	1 719 004	809 797	235 223	2 764 023
Thèses Région	1 554 664			1 554 664
JCE	511 500			511 500
Doctorants/Postdoctorants entrepreneurs	120 254			120 254
Doctorants conseil	11 664			11 664
Total	4 481 739	1 238 173	350 319	6 070 231

3.5. La Plateforme nationale pour la recherche sur la fin de vie

Portée par UBFC, la Plateforme nationale pour la recherche sur la fin de vie a été lancée en 2018. Elle est financée par le MESRI, par la DGOS (Direction générale de l'offre de soins) du Ministère des Solidarités et de la Santé, ainsi que par l'apport de la Fondation de France. Les actions mises en œuvre sont les suivantes :

- constitution d'une équipe projet représentant 1,8 ETP, dont actuellement 0,5 ETP (directrice) et 0,8 ETP (chargée de mission), avec un recrutement au début 2019 de 0,5 ETP pour un(e) second(e) chargé(e) de mission,
- actions de communication (site internet, logo, supports de communication),
- enquête nationale de recensement des chercheurs et équipes travaillant dans le domaine de la fin de vie ; création d'un annuaire des chercheurs et répertoires des projets,
- animation d'un réseau national de chercheurs,
- accompagnement méthodologique de projet,
- rencontres scientifiques nationales et régionales (Universités de la Recherche, Rencontres régionales, ateliers et séminaires),
- participation à des rencontres internationales (congrès et visites d'équipes à l'étranger).

Le tableau suivant présente les recettes et les dépenses prévisionnelles de 2019 :

Recettes	2018 (€)	2019 (€)
MESRI	80 000	50 000
Fondation de France	30 000	20 000
DGOS - Plan national pour les Soins palliatifs		105 000
Total	110 000	175 000

Dépenses	Dépenses (€)
Equipe projet	90 782
Fonctionnement	41 500
Investissement	0
Total hors frais de gestion	132 282
Frais de gestion (8%)	10 583

3.6. Le Pôle régional de santé publique

Le Pôle régional de santé publique Bourgogne-Franche-Comté pour la recherche et la formation vise à favoriser les rapprochements entre les équipes académiques et à rendre possible les collaborations et les transferts de connaissances entre, d'une part, les enseignants-chercheurs et chercheurs et, d'autre part, les décideurs et acteurs de santé. Ces derniers sont nombreux et diversifiés : professionnels mais également élus, citoyens, etc. Il s'agit bien d'associer le monde académique et le monde des opérateurs, décideurs et acteurs de santé.

Ainsi, le Conseil Régional Bourgogne-Franche-Comté, l'Agence Régionale de Santé, l'Université de Bourgogne, l'Université de Franche-Comté, les deux CHU de Dijon et de Besançon et UBFC se sont associés pour initier un Pôle de santé publique en Bourgogne-Franche-Comté.

Dans sa phase de préfiguration (2018 et 2019), le pôle de santé publique est porté par UBFC, pour le compte et avec l'accord de l'ensemble des acteurs précités.

Les budgets prévisionnels 2018 et 2019 relatifs au déploiement de cette phase sont précisés dans le tableau ci-dessous :

Recettes	2018 (€)	2019 (€)
Agence Régionale de Santé BFC	40 000	164 000
Conseil régional de BFC (prévisionnel)	27 000	64 000
Total	67 000	228 000

Dépenses 2019	
Equipe-projet	117 000
Fonctionnement	92 760
Total hors frais de gestion	209 760
Frais de gestion (8%)	16 781

3.7. L'entrepreneuriat étudiant

L'entrepreneuriat étudiant se déploie essentiellement à travers l'action phare du PEPITE-BFC. Dans ce cadre, ce sont plus de 5000 étudiants du site qui ont été sensibilisés à l'entrepreneuriat en 2018 (avec ECTS). Actuellement, 46 étudiants bénéficient du statut d'étudiants entrepreneurs. Ce nombre devrait être augmenté grâce à l'entrée dans le dispositif d'étudiants soumettant un projet lors de la dernière session 2018-2019 prévue en novembre 2018.

Le financement de cette action est notamment assuré par le MESRI et la Caisse des dépôts. Une prévision de recettes de **30 000 €** (MESRI et Caisse de dépôts) y sera consacrée en 2019. Par ailleurs, un financement a été sollicité auprès de la Région (79 300 €) afin de pérenniser et déployer davantage le dispositif PEPITE (pilotage, communication et information, passage à l'échelle des actions de sensibilisation, déploiement, formation et animation de la communauté des formateurs et référents entrepreneuriat, faciliter l'émergence de projets, etc.).

Le budget correspondant est :

Dépenses		Recettes	
Fonctionnement et gouvernance du PEPITE	10 500	MESRI	15 000
Communication et information	10 200	Caisse des dépôts	15 000
Passage à l'échelle des actions de sensibilisation	18 500	Autres partenaires	6 000
Émergence : faciliter la construction et la mise en œuvre des projets	50 100	Demande Région	79 300
Déploiement, formation et animation de la communauté des formateurs et référents	26 000		
Total dépenses	115 300	Total recettes	115 300

D'autres actions relatives à l'entrepreneuriat étudiant seront entreprises en 2019, sous réserve du financement sollicité auprès de la Région Bourgogne-Franche-Comté et du FEDER. Il s'agit des actions suivantes :

- Doctorant conseil,
- Docteur-Entrepreneur,
- Jeunes Chercheurs Entrepreneurs 2018,
- Finale régionale du concours « Chercheurs Entrepreneurs Challenges » du Groupe AEF.

Enfin, UBFC est membre du nouvel incubateur régional DECA-BFC, sous statut associatif, créé en 2018. Une convention a été signée entre DECA-BFC et UBFC, afin de partager des actions. Une contribution financière d'UBFC à DECA-BFC d'un montant de **2 000 €** est à prévoir pour 2019.

3.8. Le Polytechnicum

Le Polytechnicum constitue l'un des 7 pôles thématiques d'UBFC. Après la signature de l'accord de consortium en 2017, le Polytechnicum, à travers son séminaire annuel, a défini une méthodologie de projet impliquant l'ensemble des acteurs concernés et a établi son plan d'actions 2019. Dans le cadre d'une réflexion sur la stratégie pluriannuelle, le Polytechnicum a pour ambition de bâtir un programme de collaboration visant, entre autres, à :

- rendre l'offre de formation cohérente et plus lisible pour les étudiants et employeurs (cartographie de la formation spécifique aux écoles et instituts du Polytechnicum),

identification des synergies possibles entre établissements en termes de formations (développement l'innovation pédagogique, doubles diplômes, diplômes croisés),

- développer les actions de coopérations internationales (partenariat avec la Chine, développement d'outils de communication),
- organiser des actions communes de promotion des écoles, des différents métiers et de leurs évolutions, informer les étudiants sur l'employabilité dans les différents secteurs (Ingénieur Manager Tour notamment),
- promouvoir le doctorat et augmenter le recrutement de doctorants, notamment en lien avec l'entreprise et les institutions,
- répondre collégialement à des appels à projets (dont projets transverses) : RITM-BFC, Région Vie Etudiante.

Le budget 2019 du Polytechnicum est le suivant :

Dépenses		Recettes	
Actions pédagogiques	2 500	Région	41 000
Projets en lien avec les entreprises	14 500	Association Polytechnicum	12 700
Actions Internationales	5 000	CAGB	10 000
Promotion, visibilité	61 700	Dijon Métropole (IMT)	5 000
Fonctionnement	4 000	Autres subventions (Agglomérations, entreprises)	19 000
Total dépenses	87 700	Total recettes	87 700

3.9. Récapitulatif

Le tableau ci-dessous présente la synthèse du prévisionnel 2019 sur les différents dispositifs :

PROJETS	DÉPENSES				RECETTES		
	Fonct.	Inv.	Personnel	TOTAL	Fonc.	Inv.	TOTAL
ANR	809 797	235 223	1 719 004	2 764 023	2 819 304		2 819 304
POLE SANTE PUBLIQUE	92 760		117 000	209 760	228 000		228 000
PTF Fin de vie	41 500		90 782	132 282	175 000		175 000
Polytechnicum	87 700			87 700	87 700		87 700
PEPITE	115 300			115 300	115 300		115 300
AFSOR			47 911	47 911	47 911		47 911
ISITE-BFC	3 255 056	724 415	3 527 768	7 507 239	7 118 570	724 415	7 842 985
EIPHI (PIA3 EUR)	386 653	20 000	437 239	843 892	849 209	20 000	869 209
H2020	428 376	115 096	564 653	1 108 125	1 121 847		1 121 847
REGION - FEDER (CONTRATS DOCTORAUX / JCE)			2 198 082	2 198 082	2 198 082		2 198 082
RITM-BFC (PIA3 NCU)	80 459	15 555	237 182	333 196	327 637	15 555	343 192
TOTAL RECHERCHE	5 297 601	1 110 289	8 939 621	15 347 510	15 088 560	759 970	15 848 530



4- ACTIONS INTERNES ET DE COORDINATION

4.1. Le numérique

Sur le plan interne, la trajectoire suivie est d'outiller au mieux le siège pour :

- la gestion du patrimoine en lien avec les aspects numériques,
- la maintenance des équipements (visioconférence, automates) de 7 salles audiovisuelles,
- la gestion du parc PC, copieurs, imprimantes locales, réseau filaire & Wi-Fi, téléphonie fixe & mobile, sécurité,
- l'assistance, dépannage et support utilisateur,
- la poursuite de l'installation de serveurs virtuels : intranet, dématérialisation,
- le support de premier niveau sur la suite logicielle Cocktail.

D'un point de vue stratégique, il s'agit de dégager suffisamment de capacité d'intervention pour, en étroite collaboration avec les établissements membres, traiter les projets fédéraux qui irrigueront l'ensemble de la communauté.

Outre la Plateforme de gestion des appels à projets multi-catégorielle pour l'AAP3 d'ISITE-BFC et le Portail web avec cartographie formation/recherche embarquée, les projets suivants sont à déployer :

- application de gestion des inventaires & immobilisations comptables,
- développement d'un outil de gestion des projets ANR et H2020,
- adoption d'une solution de vote électronique (élections CAC et conseils des écoles doctorales).

Par ailleurs, le référentiel commun et la mutualisation des services autour de la carte Pass'UBFC doivent être poursuivis par les établissements membres, UBFC intervenant en coordination plutôt qu'en développement propre.

Enfin, la convergence des systèmes d'information des établissements membres, en particulier concernant la gestion financière, devra être étudiée dès 2019 et un plan de convergence pluriannuel établi.

En termes de dépenses, les dépenses d'investissement numérique sont imputées sur l'enveloppe ISITE-BFC numérique, à hauteur de **115 000 €** (25 000 € pour le fonctionnement, solutions de vote électronique et 90 000 € pour l'investissement : plateforme appel à projets, parc informatique), les dépenses d'exploitation courante : Cocktail (applications RH et immobilisation), solutions de vote électronique, mini-sites Web (Ecoles doctorales,...), surveillance des locaux, téléphonie, licences dont Adobe, représentant environ **105 000 €** pour 2019, relevant du fonctionnement général d'UBFC.

4.2. La communication

La communication au sein d'UBFC est une fonction transversale au service des projets et des acteurs, mais est également une compétence coordonnée inscrite dans les statuts d'UBFC, au service de l'ensemble de la communauté. UBFC doit être visible et intelligible sur les plans régional, national et international. La visibilité et le sentiment appartenance sont des objectifs majeurs. C'est dans ce sens qu'UBFC a obtenu le soutien de la Région en 2016, sur trois axes : marque et identité, stratégie digitale et création de contenus éditoriaux. Au vu des actions de communication 2019, UBFC a demandé que la convention avec la Région Bourgogne-Franche-Comté soit prorogée jusqu'à fin 2019.

En 2019, les priorités de la communication d'UBFC se concentreront sur la promotion et la visibilité de notre site. Avec les établissements membres dans le cadre du Pôle fonctionnel

Communication, il s'agira de consolider le partage et la transmission d'informations entre UBFC et les établissements membres, de développer la marque UBFC sur les campus, de bâtir des outils au service de la communauté et de travailler sur la mutualisation d'outils, comme les revues de presse par exemple.

En 2019, les actions prioritaires 2019 sont :

- la communication scientifique,
- l'évolution du site web d'UBFC, mis en place en fin 2018,
- la signalétique UBFC sur l'ensemble des campus,
- l'information auprès de la communauté (newsletter et magazine),
- la proposition d'outils « appartenance » : cartes de visite, etc,
- la communication vers l'international,
- une revue de presse partagée entre les établissements membres,
- l'organisation des évènements récurrents : MT180, journée d'accueil doctorants, accueil masters, remise des diplômes,
- l'organisation du premier évènement avec les anciens élèves, correspondant à un jalon de la trajectoire vers l'université cible.

Le tableau ci-dessous indique le budget 2019 consacré à la communication.

Dépenses		Recettes	
Site et animation Web et réseaux sociaux	45 000	Fonctionnement UBFC	20 000
Image et appartenance	167 000	Projet Région 2016	114 000
Communication scientifique	62 000	Projets structurants (ISITE-BFC, RITM-BFC, PNRV)	184 000
Evènements dont inauguration des locaux	28 000		
Alumni	10 000		
Communication interne UBFC	2 000		
Outils presse	4 000		
Total dépenses	318 000	Total recettes	318 000

Pour mémoire, les actions de communication liées à la mission doctorale sont comprises dans le budget des écoles doctorales (21 000 €).

4.3. La vie étudiante

Les actions qui seront déployées en 2019 s'inscrivent dans les priorités définies par le Schéma de la vie étudiante (SDVE).

Ainsi, le programme « la Ruche » vise à renforcer la qualité de la vie étudiante en Bourgogne-Franche-Comté, à valoriser l'engagement étudiant et l'employabilité des étudiants et à caractériser et faire reconnaître la communauté de Bourgogne-Franche-Comté en tant que territoire d'engagement étudiant de qualité. Ces objectifs seront notamment mis en œuvre au travers de l'organisation de week-ends de formation de formateurs (la Ruche), d'une Summer School de l'étudiant engagé, et d'une interface numérique de partage.

Fort du succès de la première édition en 2018 et conformément au SDVE, UBFC organisera une nouvelle édition des Assises de la vie étudiante, programmée en automne 2019. Cet événement pilier de l'élaboration de la politique de la vie étudiante à l'échelle du site vise à fédérer les acteurs concernés (étudiants mais aussi personnels des établissements et partenaires) à l'échelle du territoire et à construire avec eux les prochains jalons de la vie étudiante de demain pour notre territoire.

Le tableau ci-dessous indique le budget prévisionnel :

Dépenses		Recettes	
Assises de la vie étudiante	15 000	UBFC	24 000
La Ruche	13 000	RITM-BFC	5 000
Summer School	18 000	TalentCampus	3 500
		Collectivités	11 000
		Inscription Summer School	3 000
Total dépenses	46 000	Total recettes	46 000

4.4. La politique culturelle

En 2019, les actions culturelles vont se poursuivre. **8 000 €** hors subventions (obtenues notamment via le projet européen STORIES) seront consacrées aux actions de coordination correspondantes. Pour mémoire, UBFC coordonne, en partenariat avec la DRRT et la Région et en lien très étroit avec les établissements membres, les Fêtes de la science ainsi que la nuit européenne des chercheurs.

5- FONCTIONNEMENT COURANT

Sur la base de l'évaluation réalisée par les services et au regard des dépenses engagées en 2018, il est proposé d'inscrire au budget **759 680 €** non imputables aux projets. Ces dépenses se répartiront de la façon suivante :

- masse salariale sur ressources propres, intégrant les diverses primes : 259 680 €
- dépenses courantes (fluides, déplacements, petit équipement, etc.) : 145 000 €,
- numérique (non imputable aux projets) : 105 000 €,
- maintenance et patrimoine : 72 000 €,
- service juridique, conventions et prestations externes : 56 300 €,
- politique de ressources humaines (formation, restauration, action sociale, etc.) : 44 700 €,
- financement des pôles thématiques : 25 000 €,
- dépenses de communication non imputables aux projets : 20 000 €,
- vie étudiante : 24 000 €,
- culture : 8 000 €.

6- MASSE SALARIALE

UBFC n'ayant pas en charge les responsabilités et compétences élargies, la masse salariale est traitée sur deux budgets distincts : le budget propre et le budget État chiffrés respectivement à **9 199 301 €** et **1 552 599 €** et soit un total de **10 751 900 €** en budget consolidé.

Il convient en effet d'analyser la masse salariale dans sa globalité, puisque la majeure partie des agents oeuvrant au fonctionnement courant d'UBFC est rémunérée sur le budget Etat.

En dehors des personnels recrutés et financés sur les contrats de recherche, UBFC prévoit de renforcer ses effectifs au siège, en particulier pour assurer la coordination des missions opérationnelles entre UBFC siège et les établissements membres. Ainsi, il est envisagé notamment de recruter un chargé de pilotage et de la qualité, un personnel ASI pour le pôle de santé publique, un IGE à mi-temps pour la plateforme sur la fin de vie, 3 ingénieurs pédagogiques sur le projet RITM-BFC.

6.1. La masse salariale Etat

Le détail de la répartition des dépenses en ETPT (moyenne annuelle des ETPT présents sur une année complète) et des coûts associés figurent dans le tableau ci-dessous :

	ETPT	Montant Masse salariale	
Titulaires en poste	11,60	765 035	
Contractuels en poste	12,25	522 119	Dont 4 postes mis au concours
Futurs recrutements	4,65	184 771	
Indemnités diverses		80 674	Dont indemnités présidence, agent comptable et reliquat de PPRS
TOTAL	28,5	1 552 599	

Il est à noter qu'au 31 décembre 2018, il y aura 29 personnels ETP en poste. UBFC respecte donc son plafond d'emploi État – Titre 2.

6.2. La masse salariale sur ressources propres pour les fonctions support

La rémunération d'agents contractuels est évaluée à 70 660 € pour 2 ETPT (titre 2), sachant qu'un poste est rémunéré à hauteur de 60 418 € pour un ETP sur le titre 3 (somme reversée à Agropsup et UTBM pour 2 demi-postes sur le champ de la formation tout au long de la vie).

	RESSOURCES PROPRES			TITRE 3		TOTAL	
	Rém. CDD	Indemnités	ETPT	Rém. CDD	ETPT	MASSE SALARIALE	ETPT
Fonctions supports	70 660		2,00		1,00	70 660	3,00
Compléments indemn. Agents mis à dispo.		9 474				9 474	-

PCA - VP		36 015				36 015	-
PCA - Responsables ED		38 956				38 956	-
PCA & vacances PEPITE		7 480				7 480	-
Vacations Enseignants ED		33 826				33 826	-
Renfort temporaire ED		10 846				10 846	-
Enveloppe indemnitaire 7 pôles thématiques		16 695				16 695	-
Suppléance		15 730				15 730	-
Autres (primes, fin régulation de charges)		19 998				19 998	
TOTAL	70 660	189 020	2,00	/	1,00	259 680	3,00

6.3. La masse salariale sur ressources propres pour les personnels rémunérés sur contrats de recherche

Les prévisions de masse salariale pour les personnels rémunérés sur contrats de recherche ne peuvent être, à ce stade, qu'estimatives.

Le tableau ci-dessous récapitule les montants de masse salariale associés au nombre d'emplois par type de projet de recherche :

projet	Montant Masse salariale
ISITE-BFC	3 527 768
ANR	1 719 004
AFSOR	47 911
Pôle régional santé publique	117 000
CONTRATS DOCTORAUX	2 198 082
Plateforme nationale fin de vie	90 782
EIPHI (PIA3 EUR)	437 239
RITM-BFC (PIA3 NCU)	237 182
Europe (H2020 et FEDER)	564 653
TOTAL PROJETS	8 939 621

Le récapitulatif des emplois figure dans le tableau n°1 des tableaux budgétaires GBCP (Tableau des emplois). Il ne tient pas compte des effectifs rémunérés sur la masse salariale Etat.



Les mises à disposition opérées en tant que modalités de recrutement et donc donnant lieu à reversement représentent **123 272 €**, ce qui porte le budget total pour le service des ressources humaines à **167 908 €**, si on ajoute les **44 600 €** dédiés au service des ressources humaines (restauration, médecine du travail, action sociale, cotisation FIPHFP).

7- RECETTES DE FONCTIONNEMENT D'UBFC

7.1. Etat

Au-delà du financement d'une part importante de la masse salariale, l'Etat intervient en apportant une subvention annuelle pour charge de service public. Elle s'élève à **325 418 €**. Il est à noter que 60 418 € sont reversés à l'UTBM et AgroSup Dijon (50 % pour chaque établissement) pour des emplois relatifs à la Formation tout au long de la vie et que 65 000 € concernent des actions identifiées (plateforme fin de vie pour 50 000 € et Pépite pour 15 000 €).

7.2. Etablissements membres

En 2019, la contribution des établissements membres s'élèvera à **300 000 €**, soit un montant identique aux années 2017 et 2018. Cette contribution applique la règle des trois tiers, entre l'UB, l'UFC et les écoles, à parts égales. Ainsi, les contributions des membres pour 2019 sont :

CONTRIBUTION DES MEMBRES	300 000
UB	100 000
UFC	100 000
UTBM	20 000
ENSMM	20 000
AGROSUP	20 000
BSB	20 000
ENSAM	20 000

7.3. Partenaires institutionnels

Nous avons sollicité les principales agglomérations ainsi que le Conseil régional, afin qu'ils accompagnent le développement d'UBFC. Sont ainsi sollicitées :

- Dijon Métropole (30 k€),
- Grand Besançon (30 k€),
- Grand Belfort (15 k€) et Pays de Montbéliard agglomération (15 k€),
- Châlon-sur-Saône (10 k€), Macon (10 k€) et Le Creusot (10 k€).

Le Conseil régional sera quant à lui sollicité à hauteur de 90 000 €.

Même si nous restons dans l'attente d'un retour exhaustif, les recettes attendues, calculées sur la base des subventions perçues en 2018 sont de **150 000 €**.



7.4. Frais de gestion

Lors du budget initial 2018, les frais de gestion dévolus à UBFC ont été fixés à 3/8^{ème} pour ISITE-BFC (8/8^{ème} pour les WP relevant exclusivement d'UBFC) et les PIA 3 NCU et EUR et 2/8^{ème} pour les projets ANR, taux qu'il est proposé de reconduire.

Concernant les projets européens, il est proposé d'appliquer un montant de prélèvement de 12% sur les recettes totales (incluant les overheads forfaitaires) avec une répartition de 2,5% pour UBFC et 9,5% pour les établissements. Les éventuels reliquats générés par les overheads et les personnels permanents seront reversés en fin de projet aux établissements, déduction faite des dépenses non éligibles.

Cela conduirait à un montant de frais de gestion générés en 2019, si tous les projets étaient engagés au niveau prévu, de 1 206 067 €, dont 478 723 € pour UBFC et 727 344 € pour les établissements membres.

Les frais de gestion sont calculés sur la base des dépenses éligibles effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre de l'année et sont reversés aux établissements hébergeurs des projets de recherche concernés. Les frais de gestion des années 2017 et 2018 seront reversés aux établissements membres en juin 2019 (de l'ordre de 130 k€), sauf pour les projets Europe pour lesquels la part des frais de gestion sera reversée aux établissements en fin de projet.

8- TABLEAUX BUDGETAIRES

Les tableaux budgétaires sont présentés dans les pages suivantes.

Le tableau des emplois (tableau 1) se caractérise par une augmentation significative des contrats liée à la montée en puissance des projets, en particulier les projets issus des appels à projets ISITE BFC et ANR.

Le tableau des autorisations budgétaires (tableau 2) présente un solde budgétaire négatif de 1 753 866 € lié à la dynamique des versements des crédits fléchés. En effet, les dotations pour ISITE-BFC ont été faites en avance de phase, c'est-à-dire avant 2019. Une partie des dépenses correspondantes seront réalisées en 2019.

Au niveau des dépenses :

- la révision à la baisse des prévisions de fonctionnement 2019, par rapport aux prévisions du BI 2018, est liée à la conjonction de différents phénomènes. Pour ISITE-BFC, il s'agit notamment de l'intégration à tort dans le budget 2018 de dépenses extra-budgétaires (masters et licences renforcées opérés par les établissements membres donc reversées), d'une surestimation des dépenses par les porteurs des projets de l'AAP 1, d'actions reportées (masters internationaux conjoints, Alumni et mentoring) ;
- pour les autres contrats, les précisions dans le montage des projets ont conduit à des modifications d'affectation, les crédits passant de la rubrique fonctionnement à la rubrique personnel ;
- l'augmentation des dépenses de personnel au regard du BI 2019 est liée d'une part à cette répartition à réajuster entre les différentes natures de dépenses au BI 2018 (fonctionnement, investissement, personnel), mais surtout à la montée en régime importante des projets.



Au niveau des recettes, les baisses significatives envisagées correspondent aux calendriers de versement, au début pour les projets ANR, en première partie de contrat pour ISITE-BFC, avec une décroissance dès 2019.

Le tableau 3 reprend dépenses et recettes avec des entrées différentes, par destination pour les dépenses et par origine pour les recettes.

L'équilibre financier est constaté (tableau 4), incluant les opérations pour compte de tiers qui sont détaillées dans le tableau 5. Il s'agit :

- de crédits reversés aux établissements membres quand UBFC est coordinateur de projets européens ;
- de reversement à la Fondation de Coopération Scientifique pour l'EUR EIPHI, le Labex lipSTIC et l'IDEFI TalentCampus ;
- de reversements aux établissements porteurs des masters ISITE-BFC.

La situation patrimoniale est donnée dans le tableau 6. Le résultat prévisionnel (bénéfice) se monte à 250 183 € et la capacité d'autofinancement à 346 714 €. L'apport au fonds de roulement à 289 714 €.

Le plan de trésorerie (tableau 7) présente les variations estimatives mensuelles ; il atteste d'un confort de trésorerie lié aux versements, notamment pour le projet ISITE-BFC.

La dégradation apparente de la trésorerie globalisée (-321 753 €) issue de ce tableau est liée au fait que les frais de gestion sont des recettes fléchées, donc enregistrées comme telles, mais destinées à des dépenses globalisées. Leur montant prévisionnel est de 478 723 €, laissant donc fin 2019 une variation prévisionnelle positive de la trésorerie globalisée.

Enfin le tableau de synthèse budgétaire et comptable reprend l'ensemble des données majeures dont sont extraits les éléments sur lesquels porte la délibération.

Tableau 2
Autorisations budgétaires

POUR VOTE DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

Autorisations budgétaires en AE et CP, prévisions de recettes et solde budgétaire *

Dépenses (€)							Recettes (€)			
Intitulé	BUDGET INITIAL 2018		Représivision 2018		BUDGET INITIAL 2019		Montants des encaissements			Intitulé
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	BI 2018	Représivision 2018	BI 2019	
Personnel	4 698 092	4 698 092	4 133 916	4 133 916	9 199 301	9 199 301	1 236 106	1 472 681	1 883 154	Recettes globalisées
<i>dont contr. au CAS Pension</i>							0	217 000	325 418	Subvention pour Ch. Service Public
Personnel général	292 360	292 360	272 648	272 648	376 679	376 679	60 418	60 418		Autres financements de l'Etat
Personnel I-SITE	1 248 677	1 248 677	1 381 511	1 381 511	3 527 768	3 527 768				Fiscalité affectée
Autres contrats	3 157 055	3 157 055	2 479 756	2 479 756	5 294 853	5 294 853	643 728	663 303	986 836	Autres financements publics
							531 960	531 960	570 900	Recettes propres
Fonctionnement et intervention	10 462 485	10 678 294	6 172 423	6 420 938	6 947 087	6 900 791				
Fonctionnement général	1 271 872	1 569 205	1 544 208	1 905 205	1 747 246	1 771 228				
Fonctionnement I-SITE	5 741 359	5 798 505	1 467 125	1 481 727	3 255 056	3 194 936				
Fonctionnement autres contrats	3 449 253	3 310 584	3 161 091	3 034 006	1 944 785	1 934 627				
							20 466 778	23 625 954	13 207 600	Recettes fléchées **
							4 128 205	4 178 205	2 705 574	Financements de l'Etat fléchés
							13 983 496	17 063 396	7 181 042	Financ. Etat fléché ISITE-BFC
							2 283 081	2 282 357	3 148 984	Autres financ. publics fléchés
							71 996	101 996	172 000	Recettes propres fléchées
TOTAL DES DÉPENSES	17 425 737	17 658 603	11 964 990	12 272 493	17 313 676	16 844 620	21 702 884	25 098 635	15 090 754	TOTAL DES RECETTES
	A		A		B					
Solde budgétaire (excédent)		4 044 281		12 826 142		0	0	0	-1 753 866	Solde budgétaire (déficit)

Tableau 3 : Dépenses par destination et recettes par origine

(Présenté pour information à l'organe délibérant)

Budget	Dépenses de l'organisme							
	Personnel		Fonctionnement		Investissement		Total	
	AE = CP		AE	CP	AE	CP	AE	CP
Formation initiale et continue	30 000	30 000	557 300	604 672	29 000	29 000	616 300	663 672
D101 - Formation initiale et continue de niveau Licence							0	0
D102 - Formation initiale et continue de niveau Master							0	0
D103 - Formation initiale et continue de niveau Doctorat	30 000	30 000	557 300	604 672	29 000	29 000	616 300	663 672
Recherche	5 990 463	5 990 463	3 934 648	3 882 925	1 020 289	606 528	10 945 400	10 479 916
D106 - Rech univ science vie							0	0
D107 - Rech univ maths							0	0
D108 - Rech univ phys chimie							0	0
D109 - Rech univ phys nucl							0	0
D110 - Rech univ science terre							0	0
D111 - Rech univ science homme							0	0
D112 - Rech univ Transvers	5 990 463	5 990 463	3 934 648	3 882 925	1 020 289	606 528	10 945 400	10 479 916
Soutien et support	790 756	790 756	1 793 839	1 763 425	118 000	109 000	2 702 595	2 663 181
D105 - Bibliothèques et documentation							0	0
D113 - Diffusion des savoirs et musées							0	0
D114 - Immobilier			52 000	57 250	20 000	20 000	72 000	77 250
D115 - Pilotage et support	790 756	790 756	1 741 839	1 706 175	98 000	89 000	2 630 595	2 585 931
Étudiants	2 388 082	2 388 082	661 300	649 770	0	0	3 049 382	3 037 852
D201 - Aides directes aux étudiants	2 388 082	2 388 082	615 300	603 770	0	0	3 003 382	2 991 852
D202 - Aides indirectes							0	0
D203 - Santé des étudiants et activités associatives, culturelles et sportives			46 000	46 000			46 000	46 000
Total	9 199 301	9 199 301	6 947 087	6 900 791	1 167 289	744 528	17 313 676	16 844 620



Tableau des recettes par origine (obligatoire)

Les axes d'origine, décidés en commun accord avec les tutelles, sont propres à l'organisme.

Budget	Recettes de l'organisme								Total
	Recettes globalisées					Recettes fléchées			
	Subvention pour charges de service public	Autres financements de l'Etat	Fiscalité affectée	Autres financements publics	Recettes propres	Financement de l'Etat fléchés	Autres financements publics fléchés	Recettes propres fléchées	
Subvention pour charges de service public-	325 418								325 418
Droits d'inscription					570 900				570 900
Formation continue, diplômes propres et VAE									0
Taxe d'apprentissage									0
Contrats et prestations de recherche hors ANR								560 923	560 923
Valorisation									0
ANR investissements d'avenir							9 416 732		9 416 732
ANR hors investissements d'avenir							469 884		469 884
Subventions d'exploitation et financement des actifs - Région				143 300			2 635 061		2 778 361
Subventions d'exploitation et financement des actifs - Union Européenne									0
Subventions d'exploitation et financement des actifs - Autres				843 536			105 000		948 536
Fondations - fonds propres, réserves, dons et legs								20 000	20 000
Autres recettes									0
Total	325 418	0	0	986 836	570 900	0	12 626 677	580 923	15 090 754

C

Solde budgétaire (déficit)	-1 753 866
-----------------------------------	-------------------

TABLEAU 4
Equilibre financier

POUR VOTE DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

	Budget Initial 2018	Budget Initial 2019	Budget Initial 2018	Budget Initial 2019	
BESOINS			FINANCEMENTS		
Solde budgétaire (déficit) (D2)*		-1 753 866	4 044 281	0	Solde budgétaire (excédent) (D1)*
<i>dont Budget Principal</i>					<i>dont Budget Principal</i>
<i>dont Budget Annexe</i>					<i>dont Budget Annexe</i>
Remboursements d'emprunts (capital) ; Nouveaux prêts (capital) ; Dépôts et cautionnements (b1)					Nouveaux emprunts (capital) ; Remboursements de prêts (capital) ; Dépôts et cautionnements (b2)
Opérations au nom et pour le compte de tiers (c1)**	2 851 456	2 764 985	2 851 456	2 764 985	Opérations au nom et pour le compte de tiers (c2)**
Autres décaissements non budgétaires (e1)					Autres encaissements non budgétaires (e2)
Sous-total des opérations ayant un impact négatif sur la trésorerie de l'organisme (1)=D2+(b1)+(c1)+(e1)	2 851 456	1 011 119	6 895 737	2 764 985	Sous-total des opérations ayant un impact positif sur la trésorerie de l'organisme (2)=D1+(b2)+(c2)+(e2)
ABONDEMENT de la trésorerie (I)= (2) - (1)	4 044 281			-1 753 866	PRELEVEMENT de la trésorerie (II)=(1) - (2)
<i>dont Abondement de la trésorerie fléchée (a)***</i>	5 102 498			-1 432 113	<i>dont Prélèvement sur la trésorerie fléchée (a)***</i>
<i>dont Abondement de la trésorerie non fléchée (d)</i>			1 058 217	-321 753	<i>dont Prélèvement sur la trésorerie non fléchée (d)</i>
TOTAL DES BESOINS (1) + (I)	6 895 737	1 011 119	6 895 737	1 011 119	TOTAL DES FINANCEMENTS (2) + (II)
(*) Montant issu du tableau "Autorisations budgétaires"					
(**) Montants issus du tableau "Opérations pour compte de tiers"					
(***) Montant issu du tableau "Opérations sur recettes fléchées"					
(c) le budget rectificatif correspond au total du budget initial et de tous les budgets rectificatifs de l'exercice					



Tableau 5
Opérations pour le compte de tiers

POUR INFORMATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

Opérations ou regroupement d'opérations de même nature	Comptes	Libellé	Prévisions de décaissements	Prévisions d'encaissements
Coordination H2020- partenaires	C 4664	LIMQUET	914 737	914 737
Versement FCS pour labex et Idefi	C 4664	ISITE-BFC	675 248	675 248
Versement Etablissements pour Masters ISITE	C 4664	ISITE-BFC	1 175 000	1 175 000
TOTAL			2 764 985	2 764 985

(c1) et (c2) étant repris au tableau "Équilibre financier"

Tableau 6
Situation patrimoniale

POUR VOTE DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

Compte de résultat prévisionnel

CHARGES	B-2018 initial (a)	B-2019 initial (c)	PRODUITS	B-2018 initial (a)	B-2019 initial (c)
Personnel	4 698 092	9 199 301	Subventions de l'Etat	60 418	325 418
<i>dont charges de pensions civiles*</i>	232 227		Fiscalité affectée		
Fonctionnement autre que les charges de personnel et intervention	11 099 485	7 174 797	Autres subventions	14 769 095	15 475 948
			Autres produits	1 134 922	822 915
TOTAL DES CHARGES (1)	15 797 577	16 374 098	TOTAL DES PRODUITS (2)	15 964 435	16 624 281
<i>Résultat prévisionnel : bénéfice (3) = (2) - (1)</i>	166 858	250 183	<i>Résultat prévisionnel : perte (4) = (1) - (2)</i>		
TOTAL EQUILIBRE du compte de résultat prévisionnel (1) + (3) = (2) + (4)	15 964 435	16 624 281	TOTAL EQUILIBRE du compte de résultat prévisionnel (1) + (3) = (2) + (4)	15 964 435	16 624 281

* Il s'agit des sous catégories de comptes présentant les contributions employeur au CAS Pensions.

Calcul de la capacité d'autofinancement (CAF)

	Budget ini. 2018	Budget ini. 2019
Résultat prévisionnel de l'exercice (bénéfice (3) ou perte (-4))	166 858	250 183
+ (C 68) dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	637 000	227 710
- ((C 78) reprises sur amortissements, dépréciations et provisions		
+ (C 675) valeur nette comptable des éléments d'actifs cédés		
- (C 775) produits de cession d'éléments d'actifs		
- (C 777) quote-part des subventions d'investissement virée au résultat de l'exercice	-577 626	-131 179
= CAF ou IAF*	226 232	346 714

* capacité d'autofinancement ou insuffisance d'autofinancement



État prévisionnel de l'évolution de la situation patrimoniale en droits constatés

EMPLOIS	Budget ini. 2018	Budget ini. 2019	RESSOURCES	Budget ini. 2018	Budget ini. 2019
Insuffisance d'autofinancement*			Capacité d'autofinancement*	226 232	346 714
Investissements	2 265 161	1 167 289	Financement de l'actif par l'État		
			Financement de l'actif par des tiers autres que l'État	2 050 755	1 110 289
			Autres ressources		
Remboursement des dettes financières			Augmentation des dettes financières		
TOTAL DES EMPLOIS (5)	2 265 161	1 167 289	TOTAL DES RESSOURCES (6)	2 276 987	1 457 003
APPORT au FONDS DE ROULEMENT (7) = (6)-(5)	11 826	289 714	PRELEVEMENT sur FONDS DE ROULEMENT (8) = (6)-(5)		

POUR INFORMATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

	Compte financier 2017	Budget ini. 2019
VARIATION DU FONDS DE ROULEMENT : APPORT (7) ou PRELEVEMENT (8)	11 826	289 714
Variation du BESOIN en FONDS DE ROULEMENT	-4 032 455	2 043 580
Variation de la TRESORERIE : ABONDEMENT (I) ou PRELEVEMENT (II)	4 044 281	-1 753 866
Niveau du FONDS DE ROULEMENT	456 602	746 316
Niveau du BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT	-5 163 922	-3 120 342
Niveau de la TRESORERIE	5 620 524	3 866 658

Tableau 7
Plan de trésorerie - 2019

POUR INFORMATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

(€ TTC)	janvier	février	mars	avril	mai	juin	juillet	août	septembre	octobre	novembre	décembre	Variation de la trésorerie annuelle
(1) SOLDE INITIAL (début de mois)	5 620 524	4 889 737	4 423 166	3 305 906	6 587 256	6 394 526	5 288 066	4 109 899	3 666 196	1 984 093	5 378 643	5 450 513	3 866 658
dont placements = total du C_50													
ENCAISSEMENTS													
A1. Recettes budgétaires globalisées	478 175	0	307 127	50 000	15 000	316 709	50 000	0	389 434	30 000	0	246 709	1 883 154
Subvention pour charges de service public	50 000		60 418	50 000	15 000	70 000	50 000			30 000			325 418
Autres financements de l'Etat	0												0
Fiscalité affectée													
Autres financements publics			246 709			246 709			246 709			246 709	986 836
Recettes propres	428 175								142 725				570 900
A2. Recettes budgétaires fléchées	172 000	787 246	0	4 146 231	787 246	0	0	787 246	0	4 508 915	2 018 716	0	13 207 600
Financements de l'Etat fléchés				4 146 231						4 508 915	1 231 470		9 886 616
Autres financements publics		787 246			787 246			787 246			787 246		3 148 984
Recettes propres fléchées	172 000												172 000
A3. Opérations non budgétaires	0	0	0	337 624	587 500	914 737	0	0	587 500	337 624	0	0	2 764 985
Nouveaux emprunts													
Opérations pour compte de tiers (encaissements de l'exercice) hors TVA				337 624	587 500	914 737			587 500	337 624			2 764 985
TVA													
Autres encaissements sur comptes de tiers													
A. TOTAL	650 175	787 246	307 127	4 533 855	1 389 746	1 231 446	50 000	787 246	976 934	4 876 539	2 018 716	246 709	17 855 739
DECAISSEMENTS													
B1. Enveloppes hors recettes fléchées	204 220	174 925	177 547	177 547	177 547	180 230	169 176	171 958	170 134	170 134	180 729	250 760	2 204 907
Personnel	51 868	22 573	25 195	25 195	25 195	27 877	16 824	19 606	17 782	17 782	28 377	98 407	376 679
Fonctionnement	147 602	147 602	147 602	147 602	147 602	147 602	147 602	147 602	147 602	147 602	147 602	147 602	1 771 228
Intervention													
Investissement	4 750	4 750	4 750	4 750	4 750	4 750	4 750	4 750	4 750	4 750	4 750	4 750	57 000
B2. Dépenses sur recettes fléchées	1 176 743	1 078 891	1 246 840	1 074 958	1 067 305	1 242 940	1 058 991	1 058 991	1 313 903	1 311 855	1 428 492	1 579 804	14 639 713
Personnel	749 279	651 427	647 495	647 495	639 841	643 594	631 527	631 527	714 558	884 391	1 001 029	980 459	8 822 622
Fonctionnement	427 464	427 464	427 464	427 464	427 464	427 464	427 464	427 464	427 464	427 464	427 464	427 464	5 129 563
Intervention													
Investissement			171 882			171 882			171 882			171 882	687 528
B3. Opérations non budgétaires	0	0	0	0	337 624	914 737	0	0	1 175 000	0	337 624	0	2 764 985
Remboursements d'emprunts													
Opérations pour compte de tiers (décaissements de l'exercice) hors TVA					337 624	914 737			1 175 000		337 624		2 764 985
TVA													
Autres décaissements sur comptes de tiers													
B. TOTAL	1 380 963	1 253 816	1 424 387	1 252 505	1 582 476	2 337 906	1 228 167	1 230 949	2 659 037	1 481 989	1 946 845	1 830 564	19 609 605
(2) SOLDE DU MOIS = A - B	-730 787	-466 570	-1 117 260	3 281 350	-192 730	-1 106 460	-1 178 167	-443 703	-1 682 103	3 394 550	71 871	-1 583 855	-1 753 866
SOLDE CUMULE (1) + (2)	4 889 737	4 423 166	3 305 906	6 587 256	6 394 526	5 288 066	4 109 899	3 666 196	1 984 093	5 378 643	5 450 513	3 866 658	= total de la classe 5
													dont trésorerie fléchée = A2 -1 432 113
													dont trésorerie globalisée = -321 753
													dont trésorerie sur op. non budgétaires = A3-B3 0

* Variation de trésorerie correspondant à celle du tableau d'équilibre financier

TABLEAU
Synthèse budgétaire et comptable BI 2019

POUR INFORMATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

Année 2019

		Budget 2019
Stocks initiaux	1 Niveau initial de restes à payer	594 819,28
	2 Niveau initial du fonds de roulement	456 602,02
	3 Niveau initial du besoin en fonds de roulement	-5 163 921,56
	4 Niveau initial de la trésorerie	5 620 523,58
	4.a dont niveau initial de la trésorerie fléchée	5 287 927,16
4.b dont niveau initial de la trésorerie non fléchée	332 596,42	
Flux de l'année	5 Autorisations d'engagement	17 313 676,00
	6 Résultat patrimonial	250 183,00
	7 Capacité d'autofinancement (CAF)	346 714,00
	8 Variation du fonds de roulement	289 714,00
	9 Opérations bilancielle non budgétaires	SENS 0,00
	Nouvel emprunt / remboursement de prêt	+ / - 0,00
	Remboursement d'emprunt / prêt accordé	+ 0,00
	Cautionnements et dépôts	- 0,00
	10 Opérations comptables non retraitées par la CAF, non budgétaires	SENS 0,00
	Variation des stocks	+ / - 0,00
	Production immobilisée	+ 0,00
	Charges sur créances irrécouvrables	- 0,00
	Produits divers de gestion courante	+ 0,00
	11 Décalages de flux de trésorerie liés aux opérations budgétaires	SENS 0,00
	Ecart entre les produits / ressources et les encaissements relatifs à des opérations sur exercices antérieurs	+ / -
	Ecart entre les produits / ressources et les encaissements relatifs à des opérations de l'exercice en cours	+ / -
	Ecart entre les charges / immobilisations et les décaissements relatifs à des opérations sur exercices antérieurs	+ / -
	Ecart entre les charges / immobilisations et les décaissements relatifs à des opérations de l'exercice en cours	+ / -
	12 Solde budgétaire =	-1 753 866,00
	12.a Recettes budgétaires	15 090 754,00
12.b Crédits de paiement ouverts	16 844 620,00	
13 Décalages de flux de trésorerie liés aux opérations au nom et pour le compte de tiers	0,00	
14 Décalages de flux de trésorerie liés aux autres encaissements / décaissements sur comptes de tiers	0,00	
15 Variation de la trésorerie = 12 - 13 - 14	-1 753 866,00	
15.a dont variation de la trésorerie fléchée	-1 432 113,00	
15.b dont variation de la trésorerie non fléchée	-321 753,00	
16 Variation du besoin en fonds de roulement = 9 + 10 + 11 + 13 + 14	2 043 580,00	
17 Restes à payer	469 056,00	
Stocks finaux	18 Niveau final de restes à payer	1 063 875,28
	19 Niveau final du fonds de roulement	746 316,02
	20 Niveau final du besoin en fonds de roulement	-3 120 341,56
	21 Niveau final de la trésorerie	3 866 657,58
	21.a dont niveau final de la trésorerie fléchée	3 855 814,16
21.b dont niveau final de la trésorerie non fléchée	10 843,42	

Comptabilité budgétaire
Comptabilité générale



PROJET DE DÉLIBÉRATION

Vu la loi n°2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche,

Vu le décret n°2015-280 du 11 mars 2015 portant création de la communauté d'universités et établissements « Université Bourgogne Franche-Comté »,

Vu les statuts de « Université Bourgogne Franche-Comté » annexés au décret n°2015-280 du 11 mars 2015,

Vu les articles 175, 176 et 177 du décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique.

Article 1 :

Le conseil d'administration vote les autorisations budgétaires suivantes :

- 178 ETPT dont 1 ETPT sous plafond Etat (titre III) et 177 ETPT hors plafond (176,22 arrondi à l'ETPT supérieur)
- 17 313 676 € d'autorisations d'engagement dont :
 - 9 199 301 € personnel
 - 6 947 087 € fonctionnement et intervention
 - 1 167 289 € investissement
- 16 844 620 € de crédits de paiement dont :
 - 9 199 301 € personnel
 - 6 900 791 € fonctionnement et intervention
 - 744 528 € investissement
- 15 090 754 € de prévisions de recettes
- -1 753 866 € de solde budgétaire (déficit)

Article 2 :

Le conseil d'administration vote les prévisions comptables suivantes :

- 1 753 866 € de variation de trésorerie
- 250 183 € de résultat patrimonial
- 346 714 € de capacité d'autofinancement
- 289 714 € de variation de fonds de roulement